

Dans un rapport intitulé «Mali : retour sur cinq mois de crise» publié, ce mercredi 16 mai 2012, Amnesty International fait état de la plus grave crise des droits de l'homme qu'ait jamais connu le Mali, depuis 50 ans.

Le soulèvement rebelle dans le nord du pays et le récent putsch militaire à Bamako, ont entraîné des détentions arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles, y compris des viols collectifs, ainsi que des milliers de personnes déplacées et réfugiées.

Depuis le début de cette année 2012, l'intégrité du territoire malien ainsi que sa stabilité politique sont remises en cause. Une situation qui a donné lieu à de nombreuses violations des droits humains, selon les délégués d'Amnesty International qui se sont rendus dans la capitale malienne, Bamako, ainsi que dans quatre camps de réfugiés maliens au Niger, pays voisin.

Gaëtan Mootoo, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International, vient de rentrer d'une mission de recherche de trois semaines dans le pays. Il est formel : «la totalité du nord du pays est aux mains de groupes armés qui sèment la terreur ; des dizaines de milliers de personnes ont fui la région, créant une crise humanitaire au Mali et dans les pays voisins» a-t-il souligné.

Violences sexuelles et viols collectifs

Suite à de nombreux témoignages de victimes, le rapport fait état de viols, parfois collectifs, commis par des hommes armés, y compris des membres du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNL), notamment à Ménaka et à Gao.

Ainsi, une jeune fille de 16 ans, victime de viol à Gao peu après la prise de la ville début avril 2012, a raconté à la délégation d'Amnesty International : «Cinq rebelles sont venus me chercher de force, ils parlaient tamasheq [langue parlée par les Touaregs] et certains songhay. Ils m'ont emmenée en brousse et m'ont violée. Je suis restée là-bas deux jours. Durant cette période, j'ai été violée plusieurs fois.»

Joint par RFI, Salvatore Saguès, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International, est allé, lui aussi, enquêter au Mali. Il confirme les témoignages de plusieurs femmes qui ont notamment subi des viols collectifs pendant plusieurs jours.

Salvatore Saguès, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International. Des femmes ont été emmenées en brousse, violées à plusieurs reprises.

Exécutions sommaires commises par l'armée malienne et par les rebelles

Dans sa lutte contre le MNLA, l'armée malienne s'en est prise de manière aveugle à des populations et à des cibles civiles, en violation du droit international humanitaire, rapporte Amnesty International.

Des hélicoptères ont ainsi bombardé, à plusieurs reprises, la région de Kidal décimant des troupeaux de bovins, de chameaux et de chèvres qui constituent le moyen de subsistance des populations touarègues.

Le rapport fait également référence à un bombardement, le 22 février 2012, au cours duquel un hélicoptère de l'armée a ciblé un campement de touaregs, blessant une douzaine de personnes, tuant une fillette de quatre ans.

Par ailleurs, des militaires maliens ont également tué, de manière extrajudiciaire, des personnes parce qu'elles étaient accusées d'être proches du MNLA - mouvement rebelle touareg - ou encore parce qu'elles étaient tout simplement Touareg.

La prise d'Aguelhoc, en janvier 2012, est mentionnée dans le rapport. Se basant sur des témoignages, Amnesty International affirme que des militaires maliens, faits prisonniers par les groupes armés, ont été exécutés sommairement - certains d'entre eux auraient été égorgés par le groupe rebelle Ansar Dine - et d'autres maltraités, notamment après la prise de la ville.

D'autres témoignages font également état d'exécutions sommaires de soldats ou de prisonniers lors de la prise de la ville de Gao, fin mars 2012.

Enfants soldats et conversions forcées à l'islam

Par ailleurs, Amnesty International a également recueilli plusieurs témoignages faisant état de la présence d'enfants soldats dans les rangs des groupes armés touaregs et islamistes dans la région de Tessalit ainsi qu'au sein de la milice arabe de Tombouctou.

Parmi les conséquences de cette situation de non-droit au Mali figure également l'obligation pour des milliers de personnes de fuir, soit en se déplaçant vers d'autres régions du pays, soit en se réfugiant dans les pays voisins. Plus de 300 000 personnes ont déjà quitté le nord du Mali.

Le rapport de l'organisation de défense des droits de l'homme met également l'accent sur l'imposition de nouveaux comportements aux populations du Nord par Ansar Dine et ses alliés d'al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Des règles vestimentaires ont ainsi été imposées à la population.

Une personne déplacée, originaire de Kidal, a raconté à Amnesty International : «Avant, les femmes ne se couvraient pas la tête, seulement les femmes âgées le faisaient. Maintenant, toutes les femmes et les jeunes filles ont l'interdiction de porter des jupes laissant apparaître les jambes et de porter des tresses avec des rajouts de cheveux.

Elles sont obligées de sortir voilées et de porter des chaussettes pour cacher leurs pieds». Aux hommes, ils interdisent notamment de boire de l'alcool, de fumer ou encore de se raser la barbe.

Par Ursula Soares

